



Direction du Logement et de l'Habitat

2017 DLH 284 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Élogie-Siemp sollicite la garantie de la Ville de Paris à des emprunts bancaires concernant des locaux d'activités qu'elle doit souscrire dans le cadre du financement de programmes de logements sociaux.

Le Conseil de Paris a délibéré les conditions de financement de 4 programmes de logements sociaux à réaliser par Élogie-Siemp :

- Délibération 2014 DLH 1297 portant sur un programme de 7 logements PLUS au 17-19 rue Visconti (6e) ;
- Délibération 2015 DLH 83 portant sur un programme Améliorations Qualité Services de 121 logements familiaux 131-135 rue Léon Maurice Nordmann (13e) ;
- Délibération 2011 DLH 347 portant sur un programme de Résidence Sociale de 47 logements PLA-I et Foyer Jeunes Travailleurs de 45 logements PLUS au 30- 32, quai des Célestins (4e) ;
- Délibération 2013 DLH 85 portant sur un programme d'acquisition-conventionnement de 194 logements PLUS et 1214 logements PLS dans les 10^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements ;

Par ailleurs, l'actualisation des couts de l'opération conduit à délibérer à la baisse les garanties d'emprunts concernant les locaux d'activités associés aux programmes de logements sociaux suivants :

- Délibération 2011 DLH 238 portant sur un programme de 6 logements familiaux PLA-I au 96, rue de Sèvres (7e) ;
- Délibération 2012 DLH 144 portant sur un programme de 3 logements PLA-I et 8 logements PLUS au 75, rue Saint-Denis (1er).

Ces différents programmes comportent des locaux d'activités pour le financement desquels Élogie-Siemp souhaite contracter des emprunts bancaires. Conformément à la réglementation, ces emprunts seraient, si vous en êtes d'accord, garantis à hauteur de 50 % par la Ville de Paris.

Je vous propose en conséquence :

- d'octroyer la garantie de la Ville de Paris à 50 % à des emprunts bancaires à contracter par Élogie-Siemp pour le financement de locaux d'activité, associés à des programmes de logements sociaux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris